

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2376**

commune (s) :

objet : Genas - Centre d'enfouissement technique de la déchèterie - Renouvellement de la prise à bail de différentes parcelles de terrain appartenant à M. Jérôme Vachon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2376**

objet : **Genas - Centre d'enfouissement technique de la déchèterie - Renouvellement de la prise à bail de différentes parcelles de terrain appartenant à M. Jérôme Vachon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par délibération n° 1996-1096 du conseil de Communauté du 31 octobre 1996, la Communauté urbaine de Lyon a pris à bail, pour une durée de 15 ans, différentes parcelles de terrains appartenant à monsieur Jérôme Vachon, nécessaires au réaménagement du Centre d'enfouissement technique (CET) et à l'exploitation de la déchèterie de Genas.

Ce bail arrive à échéance le 31 décembre 2011 et prévoit la possibilité pour la Communauté urbaine de le renouveler une seule fois pour la même durée, en proposant un nouveau loyer qui ne pourra pas être inférieur au dernier loyer indexé, le bailleur devant être informé six mois avant la date d'échéance.

Afin de poursuivre les travaux de réaménagement du site et d'être en capacité de répondre aux prescriptions imposées par la préfecture dans le cadre de la post-exploitation du Centre d'enfouissement technique, il est proposé de mettre en œuvre la faculté de renouvellement du bail pour la même durée et moyennant le même montant de loyer que le dernier loyer indexé payé à monsieur Jérôme Vachon, soit 3 116,13 € au titre de l'année 2011 pour 22 319 mètres carrés de terrain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le renouvellement de la prise de bail d'une durée de 15 ans moyennant le même montant de loyer que le dernier loyer indexé payé à monsieur Jérôme Vachon, soit 3 116,13 € au titre de l'année 2011 pour 22 319 mètres carrés de terrain nécessaires au réaménagement du centre d'enfouissement technique et à l'exploitation de la déchèterie de Genas.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le bail.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - compte 613 210 - fonction 020 - opération n° 1581.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.